



Ajournement de deux ans pour la nationalité française

Par Visiteur

Bonjour, je viens d'avoir un ajournement de 2ans pour nationalité française. comme raison j'ai pas de revenus stables. j'aimerais savoir je me maris en octobre 2011, mon futur mari a des solides revenus et un emploi stable sauf qu'il n'est pas français et souhaite demander la nationalité française en decembre 2011 après notre mariage. ma question est de savoir etant marié avec lui es ce qu'il il est obligé de m'inclure dans sa demande ou il faut d'abord attendre que le delai de mon ajournement soit passé pour qu'il face une demande?

merci de votre reponse

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Qu'entendez vous par "es ce qu'il il est obligé de m'inclure dans sa demande"? Vous faites allusion à sa demande de nationalité? Cette demande est personnelle. Si votre mari acquiert la nationalité française vous ne l'aurez pas automatiquement, il vous faudra vous aussi faire la demande.

Bien évidemment il est obligé de vous mentionner puisque vous êtes mariés.

Cordialement